

COMMUNE DE
MEILHAN-SUR-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le lundi 16 décembre, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE,
dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

**Objet : Tarifs de location
de la salle multiculturelle
pour l'année 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 01
Votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

♦ **Étaient présents** : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Véronique MUSOLINO, Francis LACOME, Jacqueline AGOSTINI, Serge CAZE, Catherine CÈNES, Céline PONS, Fabienne GUIPOUY LAFARGUE, Jean BARBE
♦ **Absents ou excusés** : Mireille BUSSY, Gilles DUSOUCHET, Cédric LAFFARGUE, Emilie MAILLOU, Corine GLEYROUX
♦ **Avant donné pouvoir** : Corinne GLEYROUX à Jean BARBE
♦ **Secrétaire de séance** : Jacqueline AGOSTINI

Acte rendu exécutoire
compte rendu de sa
publication le 19/12/2024
et de sa transmission au
contrôle de légalité le
19/12/2024

La Maire,
Régine POVEDA



Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de location de la Salle Multiculturelle pour l'année 2025.

Madame la Maire rappelle les tarifs fixés en 2024 et demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré**

- **DECIDE**, à compter du 01/01/2025, de fixer les tarifs de location de la Salle Multiculturelle comme suit :

		COMMUNE					HORS COMMUNE			
		ASSOCIATIONS			PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
		But non lucratif	But lucratif							
		Toute l'année	du 01/05 au 31/10	du 01/11 au 30/04						
Quart de rond	Location	GRATUIT	25,00 €	30,00 €	110,00 €	130,00 €	130,00 €	150,00 €	140,00 €	160,00 €
	Caution	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Salle de spectacle	Location	GRATUIT	50,00 €	60,00 €	240,00 €	260,00 €	310,00 €	330,00 €	330,00 €	350,00 €
	Caution	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Salle étage	Location	GRATUIT	25,00 €	30,00 €	90,00 €	110,00 €	120,00 €	140,00 €	130,00 €	150,00 €
	Caution	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Cuisine	Location	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	70,00 €	70,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
Forfait toutes salles du RDC	Location	GRATUIT	60,00 €	70,00 €	350,00 €	370,00 €	460,00 €	480,00 €	460,00 €	480,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

- **PRECISE** que les locations pour les journées débutent à 10h le matin et se terminent à 17h00. Les locations pour les soirées débutent à 17h00 et se terminent à 10h00 le lendemain.

- **PRECISE** que si l'utilisateur souhaite conserver les locaux pour le lendemain, la location du deuxième jour coûtera 50% du montant du premier

- **PRECISE** que chaque utilisateur devra signer un exemplaire du règlement intérieur et en accepter les conditions ;
- **PRECISE** que les associations communales disposeront d'une location gratuite à l'année ;
- **MANDATE** Madame la Maire pour signer les conventions de location ;
- **INSCRIT** au budget communal les recettes afférentes à ces locations.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Meilhan-sur-Garonne, le 19 décembre 2024*

La Maire
Régine POVEDA



La Secrétaire de Séance
Jacqueline AGOSTINI

